

Règlement courses 20km - 10km

Catégories :

Juniors à vétérans : course 20km.
Cadets à vétérans : course 10 km.

Horaires :

Course 20km : départ 9h00
Course 10 km : départ 9h30

Licence / certificat médical :

⇒ Règlements running (modifiée par le Comité Directeur du 7 juin 2019)

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

☞ d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir »** délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (*Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)*);

☞ **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**

- Fédération des clubs de la Défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

NB : les licences FFCO et FFTRI ne sont plus acceptées.

☞ ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Frais d'engagement :

- Course 20 km : 15€
- Course 10 km : 12€

Chronométrage :

Par dossard électronique jetable pour les courses et la marche nordique.

Dossard :

Port du dossard obligatoire. Il doit être positionné sur la poitrine pour être visible.
Course 20km : dossard rouge
Course 10km : dossard bleu

Barrières horaires :

Course 20km départ 9h00 :

- Barrière horaire à 11h15 au km 11.5 : site d'Antinéa. Le coureur sera orienté sur le circuit du 10km.
- Barrière horaire à 11h45 au km 16 : sous-bois séparation du 20km et 10km. Le coureur sera orienté sur le circuit du 10km ou abandon.

Course 10km départ 9h30 :

- Barrière horaire à 11h30 au km 5.5 : site d'Antinéa - abandon (château Lagrezette fermé à 12h).
- Barrière horaire à 11h50 au km 7. : Chai le Doméni (château Lagrezette fermé à 12h).

Ravitaillement : tous les 5km et à l'arrivée au Château Les Bouysses.

Récompenses :

Remise d'un lot à chaque participant à l'arrivée au Château Les Bouysses.

Sécurité :

- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique
- Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route mais les concurrents ne seront en aucun cas prioritaires sur les véhicules de secours et d'urgence
- Une antenne médicale sera présente à l'arrivée
- Fermeture par un vélo

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement.

Responsabilité civile:

L'association est couverte par une responsabilité civile professionnelle auprès de AXA n° 4839648304.

Conditions générales

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.
- N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.
- Apporter assistance à tout coureur en situation dangereuse.
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.
- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique et ne sera en aucun cas prioritaire sur les véhicules de secours et d'urgence (des signaleurs seront présents à chaque traversée de route).

Annulation des courses

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Photographies

L'organisateur se réserve le droit de publier des photographies où vous pourriez apparaître (ou votre enfant) sauf avis contraire de votre part donné par écrit avec le bulletin d'inscription.

Règlement marche nordique chronométrée 10km

Catégories :

Cadets à vétérans : marche nordique 10 km

Horaires :

Marche nordique 10 km : départ 8h45

Licence / certificat médical :

⇒ *Règlementation running (modifiée par le Comité Directeur du 7 juin 2019)*

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

☞ d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir »** délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (*Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées*);

☞ **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaitre, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**

- Fédération des clubs de la Defense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

NB : les licences FFCO et FFTRI ne sont plus acceptées.

☞ ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Frais d'engagement :

- Marche nordique 10 km : 12€

Chronométrage :

Par dossard électronique jetable.

Dossard :

Port du dossard obligatoire. Il doit être positionné sur la poitrine pour être visible.

Marche nordique : dossard jaune

Barrières horaires :

Pas de barrière horaire

Ravitaillement :

Au km5 et à l'arrivée au Château Les Bouysses.

Récompenses :

Remise d'un lot à chaque participant à l'arrivée au Château Les Bouysses.

Sécurité :

- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique
 - Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route mais les concurrents ne seront en aucun cas prioritaires sur les véhicules de secours et d'urgence
 - Une antenne médicale sera présente à l'arrivée
 - Ouverture des courses par une moto et fermeture par un vélo
 - Les courses enfants se déroulent sur des circuits protégés (hors circulation véhicules à moteur)
- . Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement.

Responsabilité civile :

L'association est couverte par une responsabilité civile professionnelle auprès de AXA n° 4839648304..

Conditions générales

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.
- N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.
- Apporter assistance à tout coureur en situation dangereuse.
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.
- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique et ne sera en aucun cas prioritaire sur les véhicules de secours et d'urgence (des signaleurs seront présents à chaque traversée de route).

Annulation de la marche nordique chronométrée

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Photographies

L'organisateur se réserve le droit de publier des photographies où vous pourriez apparaître sauf avis contraire de votre part donné par écrit avec le bulletin d'inscription.

Règlement Randonnée 12km

NOMBRE D'INSCRIPTIONS LIMITE A 450

Catégories :

Cadets à vétérans : randonnée 12km

Baby athlé à poussins, Benjamins Minimes : randonnée 12km sous la responsabilité des parents.

Horaire :

Départ 9h15

Lieu : Château Les Bouysses Mercues

Frais d'engagement :

Randonnée: 10€

Enfants nés après 2012 : gratuit

Licence / certificat médical :

Non demandé car randonnée non chronométrée

Chronométrage :

Pas de chronométrage.

Dossard / Bracelet :

Port du bracelet remis lors de l'inscription obligatoire.

Le bracelet doit être présenté pour avoir accès aux ravitaillements/ dégustations.

Le bracelet doit être remis à l'arrivée en échange du lot.

Parcours :

Nouveau parcours en 2024 –

- Départ Château Les Bouysses Mercues
- Arrivée Château Les Bouysses Mercues : Parc de l'Orangerie

L'heure limite d'arrivée au Château Les Bouysses est fixée à 13h maximum

Ravitaillements / dégustations gourmandes

Deux lieux de ravitaillement et dégustations gourmandes

- km 7 : Domaine Emmanuel Maussian et Clos de Pougette au 36 Place de l'école Douelle
- km 11 : Le Doméni Caillac

Lot/ récompense

Un lot sera remis à chaque participant à l'arrivée au Château les Bouysses parc de l'Orangerie contre remise du bracelet fourni à l'inscription

Sécurité :

- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique
- Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route mais les concurrents ne seront en aucun cas prioritaires sur les véhicules de secours et d'urgence.
- Une antenne médicale sera présente à l'arrivée

Abandons

Les abandons doivent être impérativement signalés aux points de ravitaillement / dégustation ou au 06 22 62 47 26 ou 06 72 12 25 65

Responsabilité civile (randonnées) :

L'association est couverte par une responsabilité civile professionnelle auprès de AXA n° 4839648304.

Conditions générales

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.
- N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.
- Apporter assistance à tout coureur en situation dangereuse.
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.
- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique et ne sera en aucun cas prioritaire sur les véhicules de secours et d'urgence (des signaleurs seront présents à chaque traversée de route).

Annulation des randonnées

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Photographies

L'organisateur se réserve le droit de publier des photographies où vous pourriez apparaître (ou votre enfant) sauf avis contraire de votre part donné par écrit avec le bulletin d'inscription.

Règlement courses enfants

Catégories :

Minimes	MI	2009 et 2010
Benjamins	BE	2011 et 2012
Poussins	PO	2013 et 2014
Ecole Athlé	EA	2015 à 2017
Baby Athlé	BB	2018 et après

Horaires

- Baby athlé à poussins : animations athlétisme, course 1km maximum. **Départ 9h35.**
- Benjamins Minimes : animations athlétisme, course 2km maximum. **Départ 9h40.**

Licence / certificat médical : non demandé pour les courses enfants car non chronométrées.

⇒ Règlements running (modifiée par le Comité Directeur du 7 juin 2019)

Frais d'engagement :

Courses enfant : **gratuites**

Echauffement encadré par des éducateurs à 9h

Il est fortement conseillé aux enfants de participer à un échauffement avant le départ. **RDV 8h50** dans le parc de l'orangerie.

Accueil et encadrement par des éducateurs sportifs à partir de 8h30 jusqu'à 12h30

Uniquement pour les enfants des participants aux courses, marche nordique ou randonnée.

Sur inscription préalable lors de l'inscription du ou des parents sur une épreuve.

Classement :

Par dossard électronique (ordre d'arrivée) sans chronométrage.

Podiums :

Trois premiers par catégorie G/F

Dossard :

Port du dossard obligatoire. Il doit être positionné sur la poitrine pour être visible.

Course 1km maximum : dossard violet

Course 2 km maximum : dossard vert.

Ravitaillement :

A l'arrivée

Récompenses :

Remise d'un lot à chaque participant à l'arrivée

Sécurité :

- Des signaleurs seront présents sur le parcours.
- Une antenne médicale sera présente à l'arrivée
- Les courses enfants se déroulent sur des circuits protégés (hors circulation véhicules à moteur)
- La course 1km Baby athlé à poussins est freinée sur 500m par deux éducateurs

Responsabilité civile (courses et randonnées) :

L'association est couverte par une responsabilité civile professionnelle auprès de AXA n° 4839648304.

Conditions générales

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.
- N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.

Annulation des courses

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves.

Photographies

L'organisateur se réserve le droit de publier des photographies où pourrait apparaître votre enfant sauf avis contraire de votre part donné par écrit avec le bulletin d'inscription.